



Manifeste de St. Pölten

Politique européenne de cohésion à partir de 2014



Le 21 octobre 2011, suite à la publication des propositions législatives de l'UE pour la future politique de cohésion et à la proposition antérieure du cadre financier pluriannuel 2014-2020, les présidents signataires des réseaux de régions et de villes se sont accordés sur un certain nombre de messages clés concernant la future politique de cohésion de l'UE.

Pour la première fois, tous les territoires européens, renforcés par leur diversité et rassemblés dans un partenariat unique et exemplaire, ont décidé de faire front commun et de transmettre ce message conjoint :

Nous, territoires d'Europe, nous engageons sur et rappelons à tous les Etats membres et institutions de l'UE les principes suivants, qui font la valeur ajoutée de la politique de cohésion en Europe :

- La politique de cohésion réduit significativement les différences économiques, sociales et territoriales en Europe ;
- Elle est un moteur avéré du développement territorial, intelligent, durable et intégratif dans toutes les régions d'Europe ;
- La politique de cohésion est une politique de développement, mais aussi d'innovation, fondée sur la solidarité et l'investissement public dans l'intérêt des citoyens d'Europe, auxquels elle apporte une valeur ajoutée incontestable ;
- En ces temps de crise financière, et compte tenu des défis à venir pour l'Union européenne, les ressources doivent avant tout se concentrer sur les régions les moins développées et les villes en difficulté ;
- Il est important que les investissements ne baissent pas drastiquement, afin de ne pas perdre les avancées permises par cette politique dans le domaine de la cohésion, qui améliore l'activité économique et réduit les disparités sociales. Simplification, concentration, approche intégrée, flexibilité et efficacité de cette politique doivent être les mots clés de la législation finale ;
- Le soutien apporté à toutes les régions devra se faire dans un esprit d'équité, de solidarité et de proportionnalité, qu'il s'agisse des régions les moins développées, en transition et les plus développées, de même que les régions avec des caractéristiques géographiques ou démographiques spécifiques ;
- L'importance de la coopération interrégionale sous toutes ses formes - projets de coopération transfrontalière, Eurorégions, groupements de coopération territoriale (GECT) - est incontestable. L'enthousiasme et la rapidité de création des stratégies macro régionales montre qu'il s'agit d'une activité de coopération territoriale novatrice et nécessaire, qui pourra s'étendre à l'avenir et qui apporte de nouvelles valeurs et opportunités pour toute l'Europe ;
- L'objectif de coopération territoriale doit donc être renforcé, comme suggéré par la proposition d'augmentation du budget, mais aussi en rendant ses programmes plus efficaces, grâce à une dimension stratégique accrue et une rationalisation des règles de mise en œuvre et des procédures de contrôle.

Dans ce contexte, nous, territoires d'Europe, appelons le Conseil européen et tous les Etats membres de l'UE à adopter une future politique de cohésion qui :

- Dispose du financement approprié : le budget proposé par la Commission européenne dans le cadre financier pluriannuel doit être accepté tel quel et les réussites sociales et économiques de la politique de cohésion ne doivent pas être mises en danger¹. En effet, la stratégie Europe 2020 est la stratégie globale pour l'avenir de l'Union européenne. Les régions et les villes sont prêtes à la mettre en œuvre au niveau territorial, puisque la politique de cohésion a été à juste titre désignée comme son instrument principal. Cette stratégie doit recevoir un financement approprié si l'on veut qu'elle atteigne ses objectifs. Par conséquent, le montant des ressources proposé pour la politique de cohésion ne doit pas être réduit.
- Traite du développement territorial d'une manière pleinement intégrée : par le biais des synergies que peuvent créer les différents fonds et parties prenantes, et grâce à une action intégrée à long terme, la politique de cohésion répond non seulement aux questions structurelles mais aussi aux difficultés économiques et sociales. La politique de cohésion doit être le lieu où des territoires divers mais interdépendants construisent ensemble des stratégies durables pour leur futur développement économique, social et territorial.
- Suive des règles et procédures simplifiées et mieux coordonnées : mieux orienter la politique de cohésion vers les résultats nécessite la rationalisation de toutes les procédures qui régissent les différents fonds. Dans ce cadre, le Cadre stratégique de référence constitue un vrai pas en avant. Harmoniser les règles ne peut que réduire les incertitudes légales et les risques d'erreurs, même si la simplification devrait également concerner les contrôles, qui devraient être plus en adéquation avec la taille des programmes et des projets.
- Mette en œuvre la conditionnalité avec détermination mais prudence : les autorités régionales et locales reconnaissent qu'une certaine conditionnalité basée sur la performance est nécessaire afin de faire en sorte que les fonds soient utilisés de manière appropriée. Toutefois, la conditionnalité doit être étroitement liée à la mise en œuvre des fonds structurels et garantir la fiabilité de l'exécution des programmes opérationnels. Elle doit en particulier respecter les niveaux de compétences, que les autorités soient nationales, régionales ou locales et éviter de pénaliser les régions pour des manquements hors de leur contrôle.
- Garantisse le principe de partenariat dans le processus décisionnel : tous les territoires, qu'il s'agisse des autorités régionales, locales, des régions fonctionnelles ou des villes, qu'il s'agisse des montagnes, des régions ultrapériphériques ou des zones à très faible densité de populations, tous doivent pouvoir participer à l'ensemble des décisions, dans un partenariat équitable et entier avec les niveaux européen et national. L'objectif de cohésion territoriale ne peut être atteint que grâce à l'implication des autorités régionales et locales à tous les niveaux du processus décisionnel. Celles-ci doivent être impliquées par l'intermédiaire de leurs réseaux nationaux et européens, mais aussi directement à travers leurs élus politiques. C'est uniquement en gouvernant en partenariat que nous garantirons justice, prévisibilité, flexibilité et visibilité pour les citoyens de l'UE.

¹ Ici la demande des pays contributeurs nets de limiter le cadre financier multi-annuel post 2013 à 1 % maximum du revenu national brut de l'UE doit être prise en considération

Requête auprès de la présidence du Conseil de l'UE et du Parlement européen pour soutenir les intérêts locaux et régionaux sur la politique de cohésion dans les négociations à venir au Conseil :

Les régions, villes et autorités locales ont montré ces dernières années qu'elles peuvent soutenir le développement de leurs territoires grâce à leurs propres ressources, avec parfois un soutien limité de la part de leur gouvernement central. Elles se sont montrées capables de produire des résultats dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, alors même que la coordination initialement prévue entre les Etats membres n'a pas eu les effets escomptés.

Ainsi, nous, régions, villes et autorités locales,

Fortes de notre expérience de mise en œuvre des fonds structurels sur le terrain et de mise en place de stratégies de développement local,

Renforcées par un partenariat unique, qui rassemble l'ensemble des différents territoires et lieux en Europe,

Souhaitant contribuer au bien-être de tous les citoyens de nos territoires,

Soutenant donc fermement une politique qui est la première à rapprocher l'UE de ses citoyens,

sommes prêtes et disposées à travailler en partenariat avec les Etats membres et institutions de l'UE, afin de faire d'Europe 2020 une réussite pour tous.

Nous appelons donc la présidence du Conseil à inviter les principaux réseaux de villes et de régions à la table des négociations pour toutes les discussions qui concerneront la future politique de cohésion. Les initiatives déjà prises en la matière par un certain nombre de présidences par le passé sont reconnues et appréciées, et la présidence du Conseil est invitée à poursuivre et amplifier ce mouvement à l'avenir.

*St. Pölten, Niederösterreich (A)
21 octobre 2011*

Cette déclaration est soutenue par :

Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

Association des Régions Frontalières en Europe (ARFE)

Conférence des Assemblées Législatives Régionales en Europe (CALRE)

Conférence des Régions européennes aux pouvoirs législatifs (REGLEG)

Conférence des Régions Périphériques et Maritimes (CRPM)

Conseil des Communes et des régions d'Europe (CEMR)

EUROCITIES,

Communauté de travail des Alpes Adriatiques (Alpe Adria),

Communauté de travail de l'espace alpin (Arge Alp),

Communauté de travail des régions autour du Danube (Arge Donauländer),

Communauté de travail des Pyrénées(CTP),

La majorité des 143 régions de la compétitivité, du groupe de l'initiative du 7 octobre.